

**IMPORTANT!**

Tous nos accueils restent ouverts cet été aux mêmes horaires que d'habitude.



## À destination des partenaires DATES DES RÉSEAUX

14 septembre	Réseau RPE
27 septembre de 14h à 16h30	Cellule technique CLAS
3 octobre	Réseau ALSH
de 9h30 à 12h, CCI	
6 octobre	
de 9h30 à 12h, en visio	
12 octobre	Comité des financeurs Reaap
de 10h à 12h	(dépôt des dossiers pour le 15/09)
14 octobre	Réseaux PS jeunes
16 novembre	Réseau délocalisé RPE
23 novembre, CCI	Reaap départemental

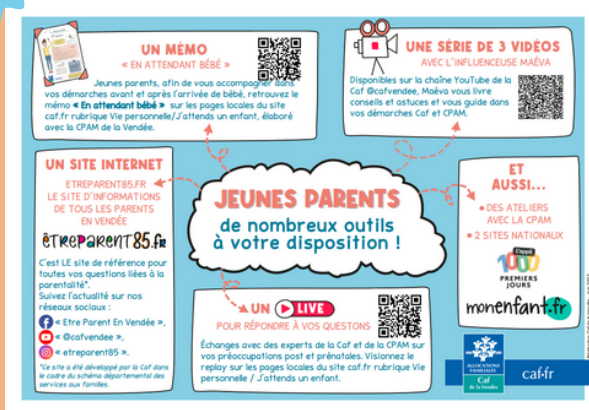
Pour y participer ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter votre conseiller technique.



## RAPPEL

Date de dépôt CLAS le 31 juillet

**New!**



**UN MEMO**  
« EN ATTENDANT BÉBÉ »  
Jeunes parents, afin de vous accompagner dans vos démarches avant et après l'arrivée de bébé, retrouvez le mémo « En attendant bébé » sur les pages locales du site [caf.fr](http://caf.fr) rubrique Vie personnelle / J'attends un enfant, élaboré avec la CPAM de la Vendée.

**UNE SÉRIE DE 3 VIDÉOS**  
AVEC L'INFLUENCEUSE MAÉVA  
Disponibles sur la chaîne YouTube de la Caf @cafvendee, Maéva vous livre conseils et astuces et vous guide dans vos démarches Caf et CPAM.

**UN SITE INTERNET**  
ETREPARENTS.FR  
LE SITE D'INFORMATIONS DE TOUS LES PARENTS EN VENDÉE  
ETREPARENT85.FR  
C'est le site de référence pour toutes vos questions liées à la parentalité. Suivez l'actualité sur nos réseaux sociaux :  
• « Etre Parent En Vendée »  
• « cafvendee »  
• « etreparent85 »  
\*Ce site a été développé par la Caf dans le cadre du schéma départemental des services aux familles.

**UN LIVE**  
POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS  
Échangez avec des experts de la Caf et de la CPAM sur vos préoccupations post et prénatales. Visionnez le replay sur les pages locales du site [caf.fr](http://caf.fr) rubrique Vie personnelle / J'attends un enfant.

**ET AUSSI...**  
• DES ATELIERS AVEC LA CPAM  
• 2 SITES NATIONAUX  
PREMIERS JOURS  
[momentant.fr](http://momentant.fr)

Afin de les accompagner dans leur rôle de parents, la Caf propose un ensemble d'outils à destination des futurs et jeunes parents.

## CAFDATA

Dans le cadre de la démarche Open Data, la Cnaf et les Caf mettent à disposition de tous, les données dont elles sont depositaires. Le site Cafdata accueille ces données. Il est structuré autour de trois grandes catégories de données :

- Les statistiques allocataires, prestations et services.
- Les indicateurs de l'activité des Caf.
- Les services au public.

Ce site peut permettre l'actualisation de données de diagnostic pour les CTG ou PLUSS ou pour les communes en renouvellement des Analyses des Besoins Sociaux (ABS).

## LE MONTANT NET SOCIAL

### Des perspectives 2023-2024

Le montant net social va être inscrit sur les bulletins de salaire à compter de juillet 2023 et sera obligatoire en janvier 2024. Il devient le montant de salaires à déclarer par les allocataires bénéficiaires du RSA et de la Prime d'activité, et à prendre en compte dans le traitement et le contrôle des ressources.

Le net social va simplifier les déclarations des allocataires (plus besoin de calculer les salaires à déclarer, souvent source d'erreurs) et va sécuriser le montant des droits. Le net social favorisera ainsi l'accès aux droits. En savoir +

DÉCOUVREZ  
LE RAPPORT  
D'ACTIVITÉ 2022



Le rapport d'activité 2022 est décliné :

- en plaquette des chiffres clés,
- et en vidéo chiffres clés.



### SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE (SPPE)

#### Garantir un meilleur accueil du jeune enfant

La Première Ministre a annoncé le 1er juin la mise en œuvre d'un service public de la petite enfance à l'occasion de la clôture du Conseil National de la Refondation dédié à ce projet.

L'essentiel des mesures

- La commune, désignée autorité organisatrice de l'offre d'accueil du jeune enfant : un pilote local pour l'offre d'accueil, responsable de son développement quantitatif comme qualitatif.
- Des aides massives en fonctionnement et investissement des accueils collectifs (+1,5 milliard d'euros sur 2024-2027, +5,5 milliards d'euros en 5 ans), et un soutien renforcé en ingénierie auprès des porteurs de projet.
- La mise en place d'un Relais Petite Enfance dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants pour renforcer l'accès à l'information par les parents en recherche d'un mode d'accueil.
- Une qualité de l'accueil renforcée, qui replace les besoins de l'enfant en son cœur avec un développement de l'offre de formation, des contrôles plus fréquents des structures, un suivi des signalements d'incidents de qualité...

Retrouvez le dossier de presse par [ce lien](#) qui détaille et clarifie les annonces réalisées par Elisabeth Borne en conférence de presse. Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de la réception des textes d'application.

### FONDS D'INNOVATION POUR LA PETITE ENFANCE

#### Appel à projets

Cet appel à projet a pour objet d'accompagner la mise en œuvre du service public de la petite enfance, notamment dans les territoires combinant un fort taux de pauvreté parmi les familles avec de jeunes enfants, un faible taux de couverture en modes d'accueil ou un faible recours à ceux-ci. L'ambition est de favoriser l'accès à une place d'accueil à tous les enfants de moins de trois ans, quelle que soit leur situation (handicap, maladie chronique, protégé, etc.) ou celle de leurs parents (en emploi ou pas, horaires atypiques, pauvreté ou difficultés sociales etc.), à un coût abordable pour les familles tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil.

[Lien vers l'appel à projet et le calendrier des échéances](#)

**Les porteurs de projets ont jusqu'au 31 août 2023 pour déposer leur dossier auprès de la Caf par mail : [aidescollectives@caf85.caf.fr](mailto:aidescollectives@caf85.caf.fr)**

### APPEL A PROJETS LES PROMENEURS DU NET

Le dispositif Promeneurs du Net (PDN), qui a démontré toute sa pertinence en direction des jeunes, est étendu au secteur de la parentalité. Le promeneur du net assure une permanence sur les réseaux sociaux, dans la continuité de son action en présentiel en tant que professionnel.

Le développement d'un volet parentalité permet de :

- Répondre au besoin d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents.
- Ouvrir ainsi de nouveaux espaces de parole, de nouvelles modalités de contact et d'écoute de qualité, afin d'éviter qu'ils restent sans réponse face à leurs questionnements du quotidien.

Le pilotage du réseau des PDN parentalité est confié à la Maison des adolescents qui coordonne déjà le réseau jeunesse.

Intéressés par le dispositif, prenez connaissance et répondez à [l'appel à projet pour la période 2023-2024](#). Appel à projet en continu. Contactez [votre conseiller technique](#) pour être accompagné.





## LA DÉCONJUGALISATION DE L'AAH

### Ce qui changera le 1er octobre 2023

La « déconjugalisation » de l'Aah (Allocation aux adultes handicapés) est une réforme qui entrera en vigueur au 1er octobre 2023.

L'Aah est une prestation versée par les Caf, qui est soumise aux conditions de ressources. Actuellement, elle est calculée en tenant compte des revenus du couple. Avec la déconjugalisation de l'Aah, le conjoint ne sera plus comptabilisé pour déterminer le montant de l'Aah et ses revenus ne seront plus pris en compte dans le calcul de la prestation. C'est une véritable avancée, la prise en compte des revenus du conjoint pouvait entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, le gouvernement a prévu un dispositif de maintien de droit pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires. Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'Aah au 1er octobre 2023, mais que le mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugalisé au 1er octobre 2023. La déconjugalisation entrainera donc une augmentation ou un maintien de l'allocation pour le bénéficiaire.

Enfin, certaines personnes qui ne percevaient pas l'Aah, en raison des revenus trop élevés de leur conjoint, pourront, quant à elles, percevoir une Aah suite à la réforme.



[Retrouvez plus d'informations](#)

## ATELIER CRÉATIF PARCOURS JEUNES

### Comment mieux aider les jeunes à bénéficier de leurs droits ?

C'est le sujet que le CafLab investit en ce moment avec les directions concernées de la Cnaf, les Caf et l'assurance maladie. L'objectif : élaborer un « parcours jeunes » qui facilite, pour les jeunes et leurs parents, l'accès à l'information sur leurs droits et sur les dispositifs auxquels ils peuvent avoir accès. Les moments clés de ce "parcours" concerneront : les 16 ans du jeune et le moment où le jeune quitte le logement familial.

Pour mener à bien ce projet, la Caf de la Vendée va recueillir la parole de jeunes de 16 à 25 ans pour coconstruire avec eux ce parcours, à partir des irritants rencontrés dans leur vie quotidienne et dans leur expérience. Comment font-ils quand ils ont besoin d'aide ? Vers qui spontanément ils se tournent ? Comment cherchent-ils l'information ? Quels sont les endroits où ils pensent trouver de l'aide spontanément ?

Les "questions" tourneront autour de thématiques en lien avec l'accès aux droits. Cette contribution permettra de garantir un ancrage maximal du parcours dans la réalité des expériences vécues et des difficultés rencontrées.





## FUTURS ET JEUNES PARENTS

### Un parcours disponible sur le [caf.fr](https://caf.fr)

Pour accompagner les familles lors de l'arrivée d'un enfant, la Caf met en place un parcours dédié leur permettant, en quelques questions, de les orienter vers les offres de service dont ils pourraient avoir besoin, en fonction de leur situation personnelle.

Les familles peuvent ainsi :  
réaliser leurs démarches (déclarer une naissance, une grossesse ou une adoption, s'informer sur les aides, prendre un rendez-vous personnalisé).  
consulter les fiches d'informations sélectionnées pour eux.



Rendez-vous sur le site [etreparent85.fr](https://etreparent85.fr) pour de nouveaux dossiers, nouvelles rubriques et agenda...

## FORMATION



### Une formation en 3 modules

Vous êtes une association partenaire de la Caf et vous souhaitez former vos bénévoles ?

La Maison Départementale des Associations de Vendée (MDAV), propose une formation en 3 modules de 2h :

- Organisation administrative et juridique d'une association.
- Comptabilité associative et son financement.
- Communication numérique.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Caf de la Vendée, ces formations sont proposées gratuitement aux associations, en présentiel ou distanciel.

[+ de détails sur le site de la MDAV](#)

## RETOUR SUR LE 13 JUIN

Notre réseau des chargés de coopération CTG/PLUSS a été lancé le 13 juin.

20 représentants des intercommunalités étaient présents pour favoriser l'interconnaissance avec l'objectif de faciliter le développement de services aux familles et l'accès aux droits.

La Caf de la Vendée soutient cette coordination en termes d'ingénierie et de financement (+ d'1M€).

Pour rappel, 100% de nos intercommunalités sont couvertes par une feuille de route stratégique et opérationnelle partagée avec la Caf.

